

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151112-2015_A235-DE
Date de télétransmission : 16/11/2015
Date de réception préfecture : 16/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A235

OBJET : Ressources - Finances - Reversements - Révision des attributions de compensation de Gardanne et Cabriès pour l'année 2015 et d'Aix-en-Provence pour les années 2014 et 2015

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESEA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BURLE Christian – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOUVE Mireille donne pouvoir ALBERT Guy – MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël – MERGER Reine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules – TERME Françoise donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_06

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Reversements - Révision des attributions de compensation de Gardanne et Cabriès pour l'année 2015 et d'Aix-en-Provence pour les années 2014 et 2015

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Ce rapport propose de modifier les attributions de compensation 2015 de Gardanne, Cabriès et Aix-en-Provence suite aux évaluations arrêtées par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 16 juin 2015.

Exposé des motifs :

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 16 juin 2015 s'est prononcée sur plusieurs points ayant un impact direct sur les attributions de compensation des communes concernées. Conformément aux conclusions de la CLECT, il convient de :

- Procéder à la réduction de l'attribution de compensation 2015 de la commune de Gardanne relative à une erreur d'estimation des charges transférées pour la compétence transports, d'un montant de 172 575 €.
- Procéder à la majoration de l'attribution de compensation 2015 de la commune de Gardanne relative à la décision de la CLECT de déduire des montants de charges de fonctionnement le coût de renouvellement annualisé des équipements transférés. Pour Gardanne le montant relatif au coût de renouvellement annualisé s'élève à 132 002€ ; il convient que ce montant soit rajouté à l'attribution de compensation de la commune.
- Procéder à la majoration de l'attribution de compensation 2015 de la commune de Cabriès pour un montant de 6 426 € relatif à la non prise en compte du coût de renouvellement annualisé de la piscine d'été transférée en 2014, conformément à l'avis de la CLECT.
- Procéder à la majoration de l'attribution de compensation 2015 de la commune d'Aix-en-Provence pour un montant de 431 638 € relatif aux charges de fonctionnement de la salle et patio du Bois de l'Aune transférées à la commune à partir du 1^{er} août 2015 ;
- Procéder à la réduction de l'attribution de compensation 2015 de la commune d'Aix-en-Provence pour un montant de 216 684 € relatif aux charges de fonctionnement du stade Maurice David transféré par la ville à la CPA.

En conséquence, les nouveaux montants des attributions de compensation 2015 sont les suivants :

Gardanne :	6 412 867€
Cabriès :	3 307 657 €
Aix-en-Provence :	47 215 167 €

Par ailleurs, il convient de régulariser l'attribution de compensation de la ville d'Aix-en-Provence au titre de 2014, compte tenu du transfert par celle-ci du stade Maurice David à la CPA au 1^{er} juillet 2014.

A ce titre, le trop perçu d'attribution de compensation par la ville d'Aix-en-Provence en 2014 s'élève à 108 342 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU la délibération n°2014_A033 du Conseil communautaire du 15 janvier 2014 relative à l'attribution de compensation 2015 ;

VU la délibération n°2015_A120 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 portant sur la révision de l'attribution de compensation de Gardanne et Gréasque ;

VU le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 16 juin 2015 ;

VU l'avis de la Commission finances et contrôle de gestion en date du 13 octobre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la modification des attributions de compensation 2015 des communes de Gardanne, Cabriès et Aix-en-Provence telles que présentées dans l'exposé des motifs et approuver les montants ci-dessous :

Gardanne : 6 412 867€

Cabriès : 3 307 657 €

Aix-en-Provence : 47 215 167€

➤ **AUTORISER** la réévaluation des douzièmes d'attribution de compensation qui seront versés par la CPA aux communes concernées d'ici la fin de l'année 2015 en fonction des nouveaux montants d'attribution de compensation 2015 ;

➤ **APPROUVER** le reversement à la CPA du **trop perçu par la ville d'Aix-en-Provence** au titre de l'attribution de compensation 2014, tel que présenté dans l'exposé des motifs, soit **108 342 €**.

OBJET : Ressources - Finances - Reversements - Révision des attributions de compensation de Gardanne et Cabriès pour l'année 2015 et d'Aix-en-Provence pour les années 2014 et 2015

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2015